

---

# JOURNAL GÉNÉRAL

## D E F R A N C E .

---

Du Mardi 3, Juillet 1792.

---

### AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs que l'abonnement pour la province est de 36 liv. pour un an, 18 liv. pour six mois, et 10 liv. pour trois mois. Nous les prions de ne point nous faire passer de billets patriotiques, parce qu'ils n'ont point cours à Paris, et que nous serions conséquemment obligés de les leur renvoyer.

---

### NOUVELLES.

De Londres, le 27 juin.

Les nouvelles de la défaite générale de Tipoo-Saib font une sensation bien vive dans cet empire; les bons Anglais s'en réjouissent, les factieux en sont désolés; ils affectent même de n'y pas ajouter foi. Ils sont perdus les malheureux!

Quoique le lord Turlow ne soit plus grand chancelier d'Angleterre, il a toujours ses entrées à la cour, comme quand il étoit le premier officier de l'état. C'est un véritable honnête homme, et, à son civisme près, un personnage bien respectable.

Samedi dernier le roi passa en revue plusieurs régimens sur la commune de *Sydenham*; sa majesté s'est mise à la tête d'une petite colonne à laquelle s'est opposée une autre, sous les ordres de son second fils, le duc d'Yorck. La petite guerre s'en est suivie; la colonne commandée par sa majesté a délogé la petite armée du duc d'Yorck. La reine et toutes les princesses étoient sur le terrain, et paroissoient très-satisfaites des évolutions commandées par ceux qui leur étoient si chers.

On apprend ici par les lettres du docteur *Willis*, que sa majesté très-fidelle est pour ainsi dire guérie; elle a des intervalles lucides de quatre, cinq et même de six jours. Ce qui étonne, c'est qu'elle se trouve mal quand on lui parle de religion, ou d'une vie

avenir. Elle est craintive, quand elle voit le docteur *Willis*; en son absence, elle est gaie et converse à son ordinaire.

On attendoit ici le gouverneur *Phillips*, de *Botany-Bay*. Le capitaine *King*, qui commande aujourd'hui dans l'isle de *Norfolk*, lui succédera dans le gouvernement.

Le gouverneur *Phillips* a nommé le fameux *Barrington* à la place du grand connétable de *Paramatta*, colonie qui est à 14 milles de la baie de *Sidney*. Ce *Barrington* est un des beaux hommes qu'on puisse voir; il est Irlandais, il a reçu dans l'université de *Dublin* la meilleure éducation possible, dont il a profité avec distinction. Il est difficile de trouver une personne aussi instruite; sachant toutes les langues qui se parlent en Europe, chaque étranger croit voir en lui un compatriote; mais *Barrington*, par un vice qui semble lui être naturel, étoit voleur; il a paru six fois devant ses juges, tant à *Londres* qu'à *Dublin*; et quoiqu'il fût évident qu'il étoit coupable, en plaidant lui-même sa cause, il a su tellement éblouir le jury, qu'il a toujours été renvoyé absous; juge lui-même à présent, il sait administrer la justice avec impartialité, penchant en toute occasion vers l'humanité et la clémence.

---

Extrait d'un journal imprimé dans les Pays-Bas.

Mons, le 28 juin. La famine menace le camp de *Lukner*, et la peste celui de *La-*

fayette. Ce dernier a négligé de faire enlever les cadavres de ses *porte-fusils* depuis l'affaire de Grisuelle ; quelques avant-postes en sont infectés. Il y a quatre jours que les patrouilles Autrichiennes en ont encore trouvé. Au nom de l'humanité, et pour son honneur, on prie M. le général d'enterrer à jamais tous les vestiges putrides de sa honteuse défaite.

*Tournay, 24 juin.* Les jacobins qui sont à Courtray ont commis plusieurs exactions, ils ont fait prêter des sermens civiques, et gaspillé quelques magasins de toile. On dépave les rues dans ce moment, et on découvre les toits. Ils commencent à redouter leur conquête.

*Idem, 25 juin.* Rien de nouveau sur la position de Courtray. Le 23 de ce mois un parti de dragons jacobins a voulu s'avancer sur le chemin de Courtray à Gand, pour chercher des provisions dont leur armée manque, mais nos hussards, qui leur coupent l'herbe sous le pied, les ont forcés de rentrer après en avoir délivré quelques-uns de l'inquiétude des vivres.

*Lettre d'un officier Autrichien.*

*Du camp de Mons.* « Jusqu'ici nos armées ont été invariablement victorieuses, et je dénie que l'on cite un seul événement où l'ennemi ait eu le plus petit avantage. L'ennemi se vantera de la prise de Menin et des autres villes de la Flandre : ces victoires en imposent aux ignorans, mais jamais aux vrais militaires ; car, en fait de guerre, il en faut deux pour se battre, et il n'y a aucun art d'emporter des villes sans fortifications et sans garnison.

» Je ne saurois terminer cette lettre sans relever une autre calomnie qu'on se plaît à répandre dans l'armée ennemie : elle consiste à insinuer à ceux des régimens de ligne, qui auroient envie de désertir, qu'on les force à l'armée autrichienne de prendre service, et qu'on les dépouille. Cette assertion est de toute fausseté.

» Je déclare au contraire aux troupes que pour désertir par bande, soit avant, soit après ou durant une action, ils n'ont qu'à tirer leurs coups de pistolets et de carabines en l'air, mettre le sabre dans le fourreau, et crier qu'ils sont déserteurs émigrés. Je leur déclare aussi formellement, que nous sommes désolés de devoir combattre les

troupes de ligne du roi de France ; les autres troupes se mêlent d'une guerre qui ne les regardent pas et d'un métier qu'ils n'entendent pas.

» Je veux bien prévenir les volontaires, (par un reste d'humanité, que leur aveuglement m'inspire) qu'ils sont prêts à tomber dans un piège grossier qu'on va leur tendre, et que bientôt nos champs seront arrosés de leur sang. Encore est-ce par un excès d'honnêteté que je veux bien les en prévenir, et c'est la seule vertu qui m'y engage, pour épargner le sang de ces malheureux, que le fanatisme de la royauté républicaine aveugle. Que cette feuille tombe entre leurs mains, et je suis sûr qu'ils béniront un jour la mémoire de l'auteur de cette lettre, qui se nommera quand ils seront assez raisonnables pour pouvoir distinguer leurs vrais de leurs faux amis.

« Finalement j'avertis les honnêtes militaires, qui se trouvent dans l'armée française, de veiller à ce que leurs enrégés ne se servent point d'instrumens meurtriers, réprochés de toutes les nations policées. On a tiré des plaies des blessés, à l'action près de la *Grisuelle*, des balles piquées soigneusement et hérissées de pointes, ce qui rend les blessures incurables. Ce n'est pas ainsi que l'on fait une franche guerre. Il y a, dans ce moyen, aussi peu de loyauté qu'il y en a d'employer les sous-employés du corps diplomatique pour révolter les sujets du prince auprès de qui ils sont accrédités, et de crier alors à la violation des droits des gens, quand on les emprisonne. Que les Français régénérés apprennent à se respecter eux-mêmes, et toutes les nations les respecteront ; mais tant qu'ils ne s'occuperont qu'à les soulever et leur faire partager leurs malheurs, ils ne pourront qu'inspirer aux autres nations, qui tiennent encore à la moralité, un mépris souverain et une défiance sur toutes leurs démarches. »

*Lettre du ministre de l'intérieur, aux quatre-vingt-trois départemens, sur la fédération du 14 juillet.*

Paris, le 30 juin 1792, l'an 4 de la liberté

« L'on m'annonce, messieurs, que dans plusieurs départemens, des factieux, qui cherchent à tromper le peuple, voudroient rassembler et conduire à Paris, sous prétexte d'une fédération, des gens armés qu'on ne sauroit y admettre sous aucun prétexte....

» L'on m'a donné avis, messieurs, que

de nombreux agitateurs se sont répandus dans tous les départemens, et qu'ils y emploieront les plus funestes manœuvres pour faire quitter aux citoyens leurs utiles travaux, et les engager à se porter en foule dans Paris, au 14 juillet. Il est à craindre qu'une multitude de brigands, usurpant la qualité de garde national, et sous le prétexte d'une fédération, inonde la capitale, et trouble la fête civique par laquelle tous les Français, sans quitter leurs foyers, peuvent s'unir d'intention le même jour, au même instant, et rappeler leur fraternité.

» En conséquence, le roi me charge de vous ordonner, messieurs, d'employer tous les moyens que la loi vous a confiés, pour dissiper tout rassemblement illégal. Rappelez aux districts et aux municipalités de votre département, que les magistrats doivent, en éclairant le peuple, s'opposer de tout leur pouvoir et sous leur responsabilité à toute espèce de rassemblement contraire aux lois; qu'ils doivent enjoindre aux officiers de police, à la gendarmerie nationale et à toute la force publique, de surveiller et de dissiper au besoin tout rassemblement de gens armés, marchant sans réquisition ni autorisation légale hors de leur territoire, quand même ils prendroient pour prétexte l'intention de se rendre à Paris.

» Je vous prie, messieurs, de m'accuser le jour de la réception de la présente, de m'informer des mesures que vous aurez prises, et du succès des moyens que vous aurez employés. »

*Paris, 3 juillet.*

L'on ne sait ce qui doit le plus étonner, ou de la stupidité de cet animal aveugle et féroce qu'on appelle peuple, ou de la profonde scélératesse de ceux qui, depuis la révolution, abusent de son imbécille crédulité, pour le porter à toute sorte d'excès, et pour rejeter ensuite sur ceux qui en sont les victimes les crimes qu'ils lui ont fait commettre. Cette tactique est bien usée, mais elle a toujours le même succès. M. Pétion vient de l'employer pour se justifier de l'honorable part qu'il a eue aux événemens du 20 juin. Ce magistrat n'a vu, dans les attentats de cette horrible journée, qu'une suite de cette loi de la nature, qui fait qu'une masse d'eau s'échappe au moment où on lève l'écluse qui la retenoit. En effet, dit M. Pétion, dans ses observations sur l'événement du 20 juin: « qui ne voit une masse considérable d'hommes, qui, par son propre

» poids, se presse, s'entraîne, et est portée? » La porte de l'intérieur du château s'ouvre, » alors le flot se précipite et inonde à l'ins- » tant les cours et les appartemens. »

Jusqu'ici il n'y a guère que du ridicule; mais voici ce qui est atroce: « S'étudier à » chercher des moteurs, des instigateurs, » c'est courir après des fantômes: je vais plus » loin, à moins que ces moteurs, ces insti- » gateurs n'eussent été dans le sens de la » cour, ceux qui auroient dirigé le mouve- » ment auroient été les plus ineptes et les » plus extravagans des hommes; car il n'est » personne de sens qui n'ait aperçu à l'ins- » tant que la cour seule pouvoit tirer avan- » tage de cette scène inattendue, qui heu- » reusement n'a rien eu de tragique. »

L'idée de M. Pétion, cette idée horriblement absurde, a été adoptée par le peuple: et il n'est pas rare d'entendre dire, dans les groupes du Palais-Royal, que c'est la cour qui a soulevé le peuple pour exciter la guerre civile.

Voici un nouvel avis, conçu dans le style niais et tortueux qu'emploie toujours ce magistrat bas flatteur du peuple.

*Le maire de Paris à ses concitoyens.*

« Citoyens, l'orage se prépare, soyez plus calmes que jamais; le trouble perdroit la chose publique, la tranquillité la sauverait. On cherchera à fatiguer votre patience, à exciter votre indignation; ayez le courage de résister froidement à toutes ces provocations. Déjà c'est un bruit public que nous n'arriverons pas au 10 de ce mois sans être témoins des plus grands malheurs: démentez ce bruit, déconcertez les projets de vos ennemis. Le moment est arrivé où les intrigans vont paroître à découvert, où l'on distinguera les vrais amis des faux adorateurs de la constitution. Les calomnies passeront, la vérité restera, les magistrats du peuple veilleront. »

*Signé, PÉTION. »*

— Dimanche, aux Champs-Élysées, des amis de M. Lafayette ont traité quelques jacobins, comme M. Grangeneuve a été traité par M. Jouneau. Les assassins ont été poursuivis par la garde: sur dix, quatre ont été pris. Le peuple vouloit les arracher des mains des soldats nationaux, pour en faire justice à sa manière.

— L'état-major licencié, ou prêt à l'être, l'assemblée devant déclarer, aujourd'hui, qu'elle est permanente, et que la patrie est en danger; tels vont être les avant-coureurs de la crise épouvantable qui nous menace,

*Séance du lundi, 2 juillet.*

M. Thuriot s'étant plaint d'avoir été calomnié par un journaliste (l'auteur du Logographe), on demande que toutes les loges des journalistes soient fermées. Il y a des journaux bien coupables, s'écrie un jacobin. Oui, sans doute, reprend M. d'Avérhoul, et de ce nombre sont ceux que rédigent MM. Brissot et Condorcet. Le tout est renvoyé aux comités.

Dix-huit communes du district de Mantès, département de Seine et Oise, font, par l'organe des officiers municipaux une pétition pour qu'on ne puisse vendre du blé qu'aux marchés : le blé, dans ce district, est à un prix auquel le plus grand nombre des citoyens ne peut atteindre. Cette pétition est confiée au comité.

On lit, et l'assemblée adopte la rédaction d'un décret ainsi conçu : « les pensionnaires sur le trésor public, qui avoient, par un décret du 4 avril dernier, jusqu'au premier juillet, pour présenter leurs titres à la vérification, auront terme jusqu'au premier septembre. Cette prorogation leur est accordée à cause du retard qu'a éprouvé la promulgation de la loi. »

M. Lacuée fait le rapport, au nom du comité des douze, de la proposition faite par le roi de lever 42 bataillons de volontaires. Le décret suivant est rendu presque sans discussion.

I. Ceux des citoyens français qui viennent à Paris offrir leurs services pour la réserve, ou pour l'extrême frontière, se rendront à la municipalité de Paris. Ils y feront inscrire leurs noms et leurs certificats de services dans la garde nationale.

II. La municipalité leur donnera à l'instant de l'inscription, un billet de logement militaire pour huit jours, s'ils arrivent avant la fédération, à laquelle ils participeront, et pour trois jours, s'ils arrivent après la fédération.

III. Après le terme de séjour écoulé, ils recevront un ordre de route par étape pour se rendre à Soissons, lieu du rassemblement et de la formation de la réserve.

Le ministre de l'intérieur, conformément au décret d'hier, prend la parole pour ren-

dre compte de l'exécution de la loi, qui défend aux corps administratifs d'entretenir des députés auprès du roi ou de l'assemblée.

Le ministre à lu un arrêté du département de la Somme qui rappelle les députés qu'il avoit envoyé auprès du roi, et comme le compte que devoit rendre le ministre étoit principalement relatif à ces députés, cette explication a paru suffisante.

Un membre demande que le ministre réponde par *oui* et par *non*, sur la question concernant la réimpression dans l'imprimerie royale de l'adresse du département de la Somme, et son envoi aux autres départemens. M<sup>rs</sup>, a répondu avec fermeté, le ministre, d'après la liberté de la presse, il s'agit seulement d'examiner si l'adresse est inconstitutionnelle ou ne l'est pas. Quant à la seconde question, je vois qu'on cherche à me prendre par mes paroles, j'y répondrai par écrit, et après avoir interrogé mes bureaux, car je ne me rappelle pas si j'ai donné des ordres à ce sujet. On a crié contre le ministre. M. Hebert indigné, a dit que cette tyrannie étoit révoltante. Un étranger est venu parler à l'oreille du ministre; les jacobins ont crié comme des forcés : *arrêtez, arrêtez*. On a saisi en effet l'étranger : le président l'a fait relâcher. M. Guadet demande la parole contre le président. M. Basire dit qu'il *escamote* les décrets : plusieurs membres veulent que M. Basire soit envoyé à l'Abbaye pour cette expression triviale et indécente; il est seulement rappelé à l'ordre. M. Isnard désigne comme un traître le ministre qu'il montre avec le doigt.

Après des éclats scandaleux, il est décidé que le ministre rendra compte par écrit, et que le directeur de l'imprimerie royale comparoîtra à la barre.

Des dépêches de M. Lukner, que nous donnerons demain, portent qu'il a cru devoir se replier sur nos villes frontières. Cette nouvelle a surpris et consterné l'assemblée. Un membre a dit que M. Jarri, maréchal-de-camp, avoit fait incendier trois faubourgs de Courtrai. Le ministre de la guerre rendra compte de ce qu'il sait à ce sujet, et sera tenu de livrer au comité des douze, sa correspondance avec M. Lukner. Voilà les faits principaux, sur lesquels nous reviendrons.